



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL11-DE



Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD  
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS  
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
31 à la délibération 42  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

### 11. AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE ASSOCIATIF: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

La Ville des Herbiers a acquis il y a plusieurs années des bâtiments industriels situés zone de la Guerche. Après avoir réalisé sur ce site un pôle solidarité en 2021, la ville a engagé la construction d'un pôle associatif destiné à y installer des salles polyvalentes, des salles partagées, des bureaux, une salle de billard et des locaux de stockage pour les associations.

A ce titre, la Ville des Herbiers sollicite auprès de la Communauté de communes du Pays des Herbiers le versement d'un fonds de concours de 181 300 € pour la réalisation de ce projet selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes pré-opérationnelles	1 62 198,00 €	Fonds vert (Etat)	1 300 000,00 €
Travaux de déconstruction	43 600,00 €	SYDEV	116 800,00 €
Travaux de désamiantage	69 550,00 €	<b>Fonds de concours CCPH</b>	<b>181 300,00 €</b>
Travaux de réhabilitation du bâtiment existant	2 385 600,00 €	Autofinancement	1 062 848,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 660 948,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 660 948,00 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 3 décembre 2024 approuvant le projet de construction d'un pôle associatif aux Herbiers,

Vu la délibération n°5 du Conseil communautaire du 2 juillet 2025 approuvant le versement d'un fonds de concours à la Ville des Herbiers,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 25 juin 2025,

Vu le rapport de Hélène CHENAIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- sollicite auprès de la Communauté de communes du Pays des Herbiers un fonds de concours d'un montant de 181 300 € pour financer la construction d'un pôle associatif,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer toutes les pièces nécessaires,
- précise que la recette sera imputée sur le budget principal au compte 13251.

Marie-Bernadette RIVIÈRE  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025  
Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025  
Notifié le :